



Petit état des lieux de l'Accueil des enfants

Avant l'entrée à l'école : 0 à 3 ans
Après l'entrée à l'école : 3 à 13 ans



Accueil parents / enfants

- **espaces d'écoute et d'échanges pour les parents ou grand-parents accompagnés de leur enfant.**
- Lieux conviviaux de rencontre, professionnels de la petite enfance et parents
- Lieux de préparation de l'enfant à la vie en groupe (multi-accueil, école maternelle...).
- ❖ Municipaux, associatifs ou Conseil Général
- ❖ Les accueils parents-enfants sont ouverts à tous. Certains peuvent demander une petite participation financière symbolique. Ils ne nécessitent ni rendez-vous, ni formalité. Prévoir le change de l'enfant et le goûter si besoin.

**Services municipaux de garde:
moins de 6 ans
résidants à Nantes**



■ **L'accueil régulier**

mode de garde de plus d'une journée par semaine, de façon régulière, tout au long de l'année.

■ **L'accueil occasionnel**

mode de garde de moins d'une journée par semaine, ou de plusieurs jours mais de façon ponctuelle et pour une durée temporaire.

■ **L'accueil d'urgence**

besoin immédiatement d'un mode de garde qui n'a pas pu être anticipé.



Multi-accueil proposant les services d'une crèche et d'une halte garderie

- horaires d'ouverture de 8h30 à 17h30
- tarifs horaires calculés en fonction des ressources et de la situation familiale.

Les établissements non municipaux

- **associations loi 1901, la CAF, le CHU, la Croix-Rouge ,Harmonie Atlantique...**
- Tarif calculé en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge.
- Pour permettre aux familles inscrites en crèche ou multi-accueil associatifs de bénéficier du même tarif qu'en multi-accueil municipal, la CAF de Loire-Atlantique et la Ville de Nantes complètent la participation financière des familles pour tous les enfants âgés de moins de 4 ans.

Les assistantes maternelles agréées indépendantes



- **L'assistante maternelle est une professionnelle formée qui accueille à son domicile les enfants de moins de 6 ans confiés par les parents.**
- L'agrément lui est accordé par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil général. Il garantit les conditions d'accueil et d'hygiène, les capacités éducatives et l'état de santé de l'assistante maternelle. L'agrément fixe également l'âge et le nombre d'enfants accueillis.
- L'assistante maternelle est formée par la PMI et régulièrement suivie par les professionnels des unités d'agrément du Conseil général.
- Les parents emploient une assistante maternelle par le biais d'un contrat de travail dont les modalités sont à définir ensemble.

- **Missions des relais assistantes maternelles (RAM)**
- ❖ **informer les familles sur tous les modes de garde existants :**
- ❖ **mettre en relation les parents et les assistantes maternelles indépendantes**
- ❖ **Tenir à jour les places disponibles.**
- ❖ Aider les parents dans leur recherche, dans les démarches administratives
- ❖ conseiller sur la manière de préparer l'accueil de l'enfant dans les meilleures conditions.
- ❖ Informer les assistantes maternelles sur leur statut (droits et devoirs, salaires, contrats, congés...) et les formations dont elles peuvent bénéficier.
- Les assistantes maternelles sont rattachées au RAM en fonction de leur lieu de résidence. Gérés par la Ville, il existe aujourd'hui 6 RAM accueil du lundi au vendredi avec une permanence jusqu'à 19h un soir par semaine.



La garde d'enfant au domicile des parents

- **Une personne vient à domicile pour assurer la garde de l'enfant. Selon la situation, on peut bénéficier du "complément de libre choix du mode de garde" (Paje) versé par la CAF et d'avantages fiscaux.**
- **Il existe plusieurs possibilités pour faire appel à ce mode de garde:**
 - ❖ **une structure (entreprise ou association)** qui recrute et emploie une personne pour s'occuper de l'enfant et facture la prestation.
Si la structure est agréée, on peut, selon la situation, bénéficier du "complément de libre choix du mode de garde" versé par la CAF dans le cadre de la Paje et d'un crédit ou d'une réduction d'impôt.
 - ❖ **particulier employeur en recrutant et employant directement une personne** avec qui on signe un contrat de travail. Selon la situation, on peut bénéficier du "complément de libre choix du mode de garde" versé par la CAF dans le cadre de la Paje et d'un crédit ou d'une réduction d'impôt.
On peut rémunérer le salarié par chèque emploi service universel (CESU).

Gardes occasionnelles

■ Babysitting

- ❖ **petites annonces dans les journaux ou sur internet, bouche à oreille**
- ❖ **Associations...**
- ❖ **Le CRIJ** Centre Régional Information Jeunesse **et le CROUS** Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires **peuvent également permettre d'entrer en relation avec des jeunes ou des étudiants.**

Passerelle vers l'école

- **Pour faciliter une entrée en douceur en maternelle:**
 - ❖ **Les "actions passerelles"** grâce à un travail en partenariat, les établissements d'accueil de la petite enfance et les écoles maternelles permettent aux parents et à leur enfant de se familiariser par étapes avec les locaux, les équipes et le fonctionnement de l'école, et ainsi, d'établir un climat de confiance avant la rentrée.
 - ❖ **Les "lieux passerelles"** permettent aux enfants qui ne vont pas à la crèche ou au multi-accueil de rencontrer d'autres enfants, avec leurs parents, et de se familiariser petit à petit avec la vie en groupe et l'école.
- **Les centres de Protection Maternelle et Infantile** proposent régulièrement des temps d'information sur les acquisitions nécessaires à l'enfant avant sa première entrée à l'école.
- **Les journées "portes ouvertes" des écoles** peuvent également aider parents et enfants à se familiariser avec ces futurs lieux de vie.

Après l'entrée à l'école

- **Il existe trois types d'accueils périscolaires**
 - ❖ **Le matin**, une heure avant l'ouverture de l'école.
 - ❖ **Le midi**, avec restauration et animations.
 - ❖ **Le soir**, jusqu'à 18h30.
- **Dans le publique, les tarifs varient selon le quotient familial**
- Les tarifs correspondent à des montants forfaitaires par accueil et par enfant, quelle que soit la durée de présence de l'enfant.
- L'accueil du midi comporte non seulement le repas mais aussi l'encadrement et les activités proposées sur une durée de 2 heures

Initiatives privées

- **Carquefou : implantation d'une crèche d'entreprises**
- Sur le site de la Fleuriaye, la crèche d'entreprises Orion et Cassiopée , un projet conduit par Pascal Bellec et Stéphane Gérard, associés de la société nantaise Enfantillages.
- Soixante places
- Le principe : l'entreprise en fonction de ses besoins réserve des places pour ses salariés et participe financièrement au fonctionnement de la structure. Elle bénéficie à ce titre de déductions fiscales et/ou crédits d'impôts. Pas de changement pour les parents soumis eux aux mêmes règles que celles en vigueur dans les crèches municipales ou associatives.

- **Les commerçants du Pôle Atlantis créent une crèche interentreprises pour leurs salariés**
- **LE CONCEPT :** La crèche est ouverte 14 h par jour, 6 jours sur 7. Compte tenu de cette amplitude horaire, les entreprises et les mairies de résidence des collaborateurs sont sollicitées financièrement sur le fonctionnement. Les entreprises bénéficient d'avantages fiscaux et du contrat enfance entreprise que le GIE Atlantis a signé avec la CAF de LA. Les mairies bénéficient d'un contrat enfance également. Située entre la ligne de tramway et le cinéma Pathé sur un terrain de 1000 m², la crèche interentreprises du pôle Atlantis est ouverte du lundi au samedi, de 7h30 à 21h30 Grâce à ses 60 places et à son amplitude horaire, elle permet l'accueil d'une centaine d'enfants par jour
- **LES PARTENAIRES :** Elle a été assistée par l'Association nationale de Développement des Emplois de Services (ADES Nationale), grâce au soutien du Ministère délégué à la Famille et de la Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution.
- La Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique, les villes de Nantes et Saint Herblain ainsi que le Conseil Général de Loire Atlantique...
- **UN ACCUEIL :** Elle accueille les enfants de moins de quatre ans à temps plein et temps partiel, pour une garde régulière ou occasionnelle.
- **LE COUT POUR LES PARENTS :** Le tarif appliqué aux familles sera modulé en fonction de leurs revenus, selon un barème fixé annuellement par la CNAF.
- **DES CREATION D'EMPLOIS :** La crèche interentreprises du Pôle Atlantis est gérée par l'ADES 44 et à permis la création de 19 emplois.
- 1 Directrice puéricultrice, 1 Directrice adjointe infirmière, 8 auxiliaires de puériculture, 2 éducatrices de jeunes enfants, 4 CAP petite enfance, 2 maîtresse de maison, 1 assistant administratif.

La région et sa crèche d'entreprise

- avril 2008
- La première expérience du genre pour un conseil régional de France : Petit Prince, crèche d'entreprise et de quartier,
- Accueil 23 enfants d'employés du conseil régional,
- 12 autres habitant la pointe est de l'île de Nantes.
- Mutuelle Atlantique, gère la structure multi-accueil.
- L'établissement, ouvert de 8 h à 19 h, également « compétent pour accueillir des enfants handicapés ou atteints d'une maladie chronique »,